

courrier Sud



Le journal du syndicat Sud Education 02

Dispensé de timbrage Centre de tri de Laon

Bulletin Trimestriel n° 42

N° CPPAP :0513 S05308

Prix:0.04 euros
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction

Sylvia Agati

Marie Ehanno

Eric Dosièrè

Directeur de Publication

Eric Ponticourt

Journal
imprimé
par nos
soins

Déposé le
30 septembre
2010

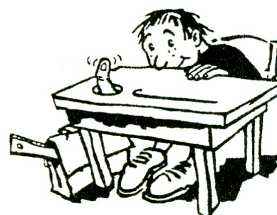
P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

Sud Education Aisne - 2 rue Sainte-Catherine - 02100 Saint-Quentin • 06 70 67 39 64 • contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org
Courrier Sud est destiné à tous les personnels de votre établissement : merci de faire circuler

Au sommaire: Recherche riches
désespérément p.1 -
1,2,2¹/₄,2¹/₂,2³/₄...p.1 - Tutorat des
stagiaires 18h : conseillers pédagogiques
désignés volontaires ? p.2 - Réforme des
retraites : quelques clés pour
comprendre p.2 et 3 - Bulletin d'adhésion
à Sud Educ02 p.4



Recherche riches désespérément



Le 9 septembre a eu lieu sur France 2 une émission sur les retraites orchestrée par Arlette Chabot, es spécialiste de débats (ou de faux débats) politiques. Au cours de cette émission, on a pu entendre François Fillon s'exclamer avec un air malheureux et désespéré : « On nous dit qu'il faut taxer les riches, mais pour taxer les riches, encore faudrait-il qu'il y en ait ... » C'est vrai que si l'on observe autour de nous, on peut voir beaucoup de misère... côtoyer un étalement de richesse rarement vu si ce n'est à l'époque de la révolution industrielle. On avait plutôt l'impression que les riches, à l'image de la droite, étaient complètement décomplexés (si tant est qu'ils l'eussent été un jour). Merci M. Fillon pour cet éclairage sans égal, qui va certainement vous permettre de supprimer le bouclier fiscal puisqu'il ne sert à rien, faute de prétendants...sic... Si par aventure, vous croisiez un animal de cette espèce en voie de disparition, téléphonez donc à M. Fillon. Point question de délation, c'est juste pour lui remonter le moral... On se fout vraiment de notre G....

Un, deux, deux et quart, deux et demi, deux trois quart...

Les chiffres pris en compte par le ministère et les syndicats ont toujours été différents, mais cette fois, une remontée objective n'est même plus possible.. Les rectorats ne prennent plus en compte que le **nombre de grévistes à 8h du matin par rapport au nombre total d'enseignants de l'établissement**. Fini le deuxième comptage à 14h, tout comme la prise en compte du nombre de personnes effectivement attendues. Ne sont plus comptabilisés les enseignants qui commencent plus tard. Ne sont plus soustraits non plus les collègues n'ayant pas cours ce jour-là, en congé, en maladie, en formation ... N'apparaissent plus les autres catégories de personnel, les administratifs par exemple. Ils rejoignent d'office les rangs des non-grévistes. Les retraits sur salaire, eux, se feront bien sur le décompte réel du nombre d'enseignants en grève !

Merci à SudEduc29

Tutorat des stagiaires 18 H : conseillers pédagogiques désignés volontaires ?

La circulaire de juillet 2010 concernant la formation des enseignants (ici : <http://www.education.gouv.fr/cid52620/mene1013103c.html> pour le 1er degré et là : <http://www.education.gouv.fr/cid52621/mene1013096c.html> pour le second degré) commence à faire des vagues. En effet, on peut y lire, concernant le tutorat des stagiaires 18 heures, que « *Les professeurs conseillers pédagogiques sont désignés par le recteur* »

Plus aucune référence au volontariat !

Le recteur de Nantes en a profité pour désigné d'office certains collègues qui n'en demandaient pas tant et qui se demandent s'ils ont encore le droit de refuser d'être « désignés volontaires ».

Bien que la circulaire de juillet abroge celle du 31 mars 1992 (n° 92-136), elle **complète sans l'abroger** celle du 25-2-2010 (n° 2010-037) qui indique clairement ceci : « *Les collèges et lycées qui accueilleront des personnels stagiaires disposeront en leur sein ou à proximité d'enseignants expérimentés et volontaires qui s'engageront dans le tutorat.* »

Il est donc tout à fait possible de refuser d'être conseiller pédagogique. Si vous subissez des pressions de la part de votre hiérarchie pour accepter cette mission contre votre volonté, **n'hésitez pas à contacter Sud Education 02**, nous vous soutiendrons dans vos démarches.



Reforme des retraites :

Plus de précarité pour les salariés, plus de profits pour les actionnaires !
Quelques clés pour comprendre

Ce qui va changer

L'âge légal de départ en retraite passe de **60 ans à 62 ans**.

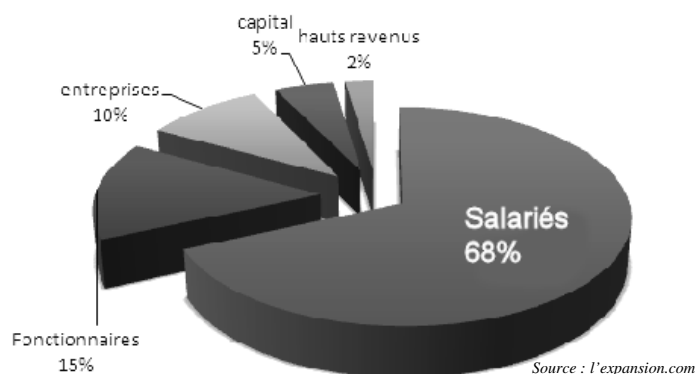
L'âge permettant de toucher automatiquement une retraite à taux plein passera quant à lui de la même manière de **65 à 67 ans**.

Parallèlement, conformément à la réforme Fillon de 2003, la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein sera portée à **41,5 ans en 2020**.

Le taux de cotisation des fonctionnaires passera de **7,85 à 10,55%** pour s'aligner sur celui du privé.

Qui va payer ?

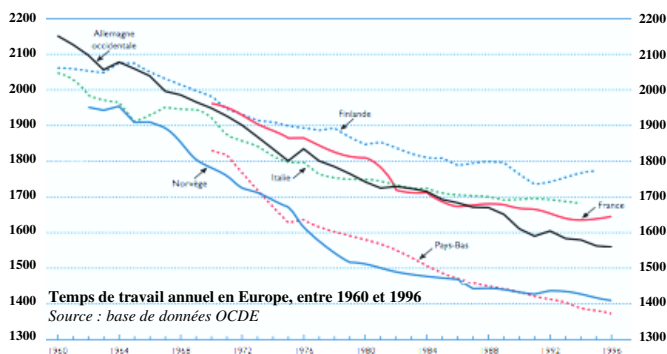
L'essentiel du financement repose sur les 24 millions de salariés qui paieront plus de **18 milliards d'euros** d'ici 2020. Les 5 millions de fonctionnaires, apporteront près de **4 milliards**, ce qui correspond à un effort de même ordre de grandeur, en terme de baisse de revenu. **Ceci montre bien en quoi la mobilisation du public comme du privé est nécessaire dans l'opposition à ce projet.** Enfin, les entreprises, les dividendes du capital et les hauts revenus constituent bien entendu, **la portion congrue**, avec, respectivement, **2,6, 1,3 et 0,6 milliards d'euros**.



Répartition de l'effort de financement de la réforme des retraites

Une réforme à contre courant de l'histoire

Depuis plus de 2 siècles, le temps de travail annualisé n'a cessé de **baïsser** dans le monde. Plus encore depuis les années 60 le volume de travail annuel, baisse dans des proportions importantes. **C'est un mouvement inéluctable, parce que les technologies évoluent, les méthodes de travail aussi.** Du coup la productivité des salariés augmente très fortement, et au final pour produire une quantité de richesse donnée, il faut moins de travail.



Gains de productivité : du travail des salariés aux poches des actionnaires

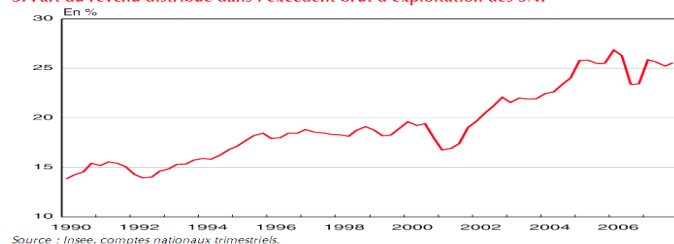
Bien que la notion de PIB (ainsi que le PIB/habitant) ne soit plus un indicateur fiable de pouvoir d'achat des ménages, compte tenu des déséquilibres grandissants dans le partage des richesses, il est intéressant d'examiner son évolution sur les 50 dernières années. **Bernard Friot** (professeur d'économie et de sociologie à l'université Paris X) rappelait, à propos du débat sur les retraites, qu'avec une croissance moyenne de 1,6 % l'an, le PIB doublait en valeur constante en 40 ans. En 2003, il publiait le tableau

	1960	2000	2040
PIB en € 2003	750 milliards	1 500 milliards	3 000 milliards
Dépenses de retraites en € 2003	40 milliards 5% du PIB	180 milliards 12% du PIB	600 milliards 20% du PIB
Reste en € 2003	710 milliards	1 320 milliards	2 400 milliards

suivant dans l'indifférence médiatique, syndicale et politique :

Alors que les gouvernements successifs réduisaient les dépenses utiles (santé, éducation, services publics), ce tableau montrait que la seule question à se poser était : **que faire de l'excédent de richesse produit ?** Il suffit d'examiner la progression faramineuse des dividendes versés aux actionnaires des grandes entreprises françaises pour comprendre que nos dirigeants ont répondu à cette question depuis longtemps !

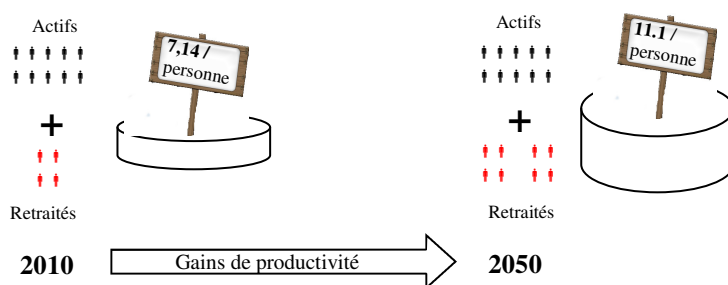
3. Part du revenu distribué dans l'excédent brut d'exploitation des SNF



**les richesses produites par les
travailleurs
doivent revenir aux travailleurs !**

L'argument ultime utilisé par le gouvernement et

relayé avec complaisance ou ignorance par la majorité des médias et certains syndicats pour justifier la réforme, concerne la **démographie** : le rapport actif/retraité est aujourd'hui de 2.5 actifs pour 1 retraité. En 2050, il serait de 1 actif pour 1 retraité. Premièrement, tout démographe dira qu'il est illusoire de vouloir prévoir ce rapport sur une durée aussi longue. Le rapport entre actifs et inactifs, qu'on nous présente comme un problème, ne veut rien dire si l'on ne prend pas en compte **les gains de productivité**. Comme l'écrit encore **Bernard Friot** : « On oublie toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1,6 % par an, en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans. Dans l'agriculture, par exemple, en 1945, un actif nourrissait 5 personnes. En 2006, il en nourrissait à lui seul plus de 50... »



Bernard Friot explique encore : « Si aujourd'hui 10 actifs produisent un gâteau de 100 et qu'ils ont à charge 4 retraités, 14 personnes se partagent un gâteau de 100, soit $100/14 = 7.14$. Si dans 40 ans, 10 actifs produisent un gâteau de 200 et qu'ils ont à charge 8 retraités, 18 personnes se partageront ce gâteau de 200, soit pour chacun $200/18 = 11.1...$ »

Enfin, on voit que la seule vraie réforme à mener est celle de la répartition des richesses et, à long terme, du mode de financement des structures sociales. Hélas, les choix du gouvernement privilégient indéniablement le capital au détriment des travailleurs et programment, à terme, la fin du financement par répartition au profit de la capitalisation en offrant le marché aux banques. Contrairement à ce dont on nous rebat les oreilles, il n'y a pas de fatalité. L'histoire nous l'enseigne, c'est par la lutte syndicale, sous la forme de la grève générale, que nous défendrons notre idée d'une société plus juste, centrée sur le bien être de tous plutôt que sur le profit de quelques uns.

**Tous dans la rue les 2 et 12 octobre
2010 !**

Bulletin d'adhésion à Sud Education 02 année 2010-2011

à retourner à
Sud Education 02
Foyer laïque
2 rue Sainte-Catherine
02100 Saint-Quentin

Pourquoi se syndiquer à Sud Education ?

Parce que l'Education Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- la précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale!
- l'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- la libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons!
- l'exclusion d'élèves sans-papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe de commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- une vraie égalité des droits: l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles
- une solidarité entre les toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

Sud Education ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL :
COURRIEL :
LIEU D'EXERCICE :

CORPS ET GRADE :

Possibilité de paiement échelonné (préciser les mois d'encaissement)

J'autorise Sud Education à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978 (Information et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Education 02.

Date et signature:

Traitement mensuel net	Cotisation annuelle	Traitement mensuel net	Cotisation annuelle
- de 600	6	+ de 2100	230
+ de 600	15	+ de 2200	251
+ de 750	27	+ de 2300	272
+ de 900	45	+ de 2400	293
+ de 1000	54	+ de 2500	315
+ de 1100	64	+ de 2600	340
+ de 1200	75	+ de 2700	364
+ de 1300	89	+ de 2800	390
+ de 1400	102	+ de 2900	416
+ de 1500	117	+ de 3000	443
+ de 1600	135	+ de 3100	472
+ de 1700	153	+ de 3200	500
+ de 1800	174	+ de 3300	530
+ de 1900	192	+ de 3400	561
+ de 2000	210	au delà, nous contacter	on n'a pas l'habitude